L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 DECEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MM. A. WEISSE,
Rue de la Chartres,
NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 18 DECEMBRE.

Chronique Locale.

Dans notre compte-rendu de la dernière séance du Conseil Général, publié hier, nous avons dit que cette assemblée avait voté une ordonnance supplémentaire établissant une taxe uniforme sur les colporteurs, les cafés, etc, et créant de nouvelles taxes. En vertu de cette ordonnance, les trafiquants en [illegible] auront à payer une taxe de $50; les teinturiers et dégraisseurs, une taxe de $10; les bureaux de placements, $10; les chantiers de bois, de charbon et de planches $20; les auberges pour matelots, avec buvette, $200, sans buvette, $30.—La taxe sur les enrôlements de matelots a été supprimée.

Le Conseil de la première municipalité se réunit extraordinairement cette après-midi, à 5 heures.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Le grand jury s'est réuni hier, et a discuté la mise en accusation de James Montain, pour détournement de fonds; James Hughes, pour s'être introduit dans l'écluse de M. Gobert et dans celui de M. Aunel; dans l'intention de commettre des vols; Luke Shea, pour un délit semblable; Charles de Marans, pour détournement des fonds de la 3e municipalité.—Le grand jury a décidé aussi qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre A. Bertelle, prévenu de tentative de meurtre.—Plusieurs affaires vues ont été plaidées devant la Cour.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT.—Une motion est en cet moment pendante devant la Cinquième Cour de District, pour une nouvelle audition de cause dans l'affaire de Warren, collecteur des taxes sur drays et voitures, dans la Seconde Municipalité, contre Wheaton, ex-collecteur. Le demandeur réclame de celui-ci la remise des livres qu'il a tenus pendant qu'il était percepteur des taxes susdites; déposition que première fois par le juge Buchanan, qui a déclaré que la Seconde Municipalité seule pouvait réclamer ces livres. M. Warren, dans l'espoir d'être plus heureux, désirait que la cause fut entendue une seconde fois. Son avocat est M. Thomas J. Durant; M. Wheaton a pour conseils MM. John C. Livre et C. K. Johnson.

A VARIES DE POUCE.—Michel Fallon dit Dutch Mike, prévenu d'avoir derobé un billet de vingt piastres à M. D. Webster, a été arrêté hier et comparaîtra ce matin devant le recorder Génois.

—La femme Anna McConny, accusée d'avoir troublé le repos public et d'avoir injurié M. C. Rostaing, a du fournir $300 de cautionnement pour répondre de sa bonne conduite à venir.

—John Guinn dit John Volpez Gowan, a été arrêté hier sous l'accusation de vol, et comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

TAPAGES NOCTURNES.—William Brown, arrêté pour avoir assailli un individu avec l'intention de le tuer, comparaissait hier devant le recorder Seuzeneau, qui l'a envoyé à la maison de détention comme prévenu de vagabondage.

—La femme Jane McDermott, prévenue de vagabondage, a été envoyée au même établissement.

CHRONIQUE ETRANGERE.

Conséquences du mariage Montpensier—Attitude de M. Diplomatique—Lord Palmerston.—Dispositions pacifiques de l'Europe.—Mariage du duc de Bordeaux.—Impuissance du parti Carliste.

PARIS, 16 NOVEMBRE 1846.

L'attitude du corps diplomatique a été la grande préoccupation de ces derniers jours. Il est naturel en effet qu'à une époque comme la notre, où le contact de la paix rend si nécessaire à tous les intérêts, on ait une attention curieuse pour ce qui se passe dans le monde de la diplomatie, pour les démarches, pour les paroles des représentants des cabinets. Ce sont autant de symptômes qui ont leur importance. Le corps diplomatique avait à délibérer M. le duc et Mme la duchesse de Montpensier à l'occasion de leur mariage. Cette présentation officielle exigeait des circonstances délicates en nous sommes une signification particulière. Aussi l'absence de lord Normanby, au moment où tous les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires présents à Paris se rendaient aux Tuileries avec un empressement marqué, a t-elle pendant trois jours un véritable événement politique. On se demandait s'il y avait rupture avec l'Angleterre, s'il était imminent, on allait jusqu'à parler du rappel de l'ambassadeur! Heureusement, au milieu de ces conjectures et de ces inquiétudes, on apprit officiel que le marquis de Normanby venait d'être rejoint par le duc de Mme la duchesse de Montpensier. Le noble lord avait demandé une audience particulière au prince qui ne se trouvait pas à Paris lors de sa première présentation. Tout s'est expliqué, comme d'autre fois, par un malentendu. Le prince a pu se dire, en voyant le premier incident une partie de sa gravité.

Il paraît, on a pensé à tort que l'ambassadeur d'Angleterre avait agi par ordre exprès de son gouvernement, en ne paraissant pas à l'audience collective du corps diplomatique.—Il paraît au contraire qu'il avait pris ce parti, lord Normanby voulant, en conformité de ses instructions générales, qui lui prescrivent sans doute la plus grande réserve pour tout ce qui peut toucher aux affaires de l'Espagne. Il n'a pas tardé à reconnaître lui-même qu'il s'était trompé, et nous voyons avec plaisir qu'il a réparé son erreur avec une parfaite courtoisie. Il ne s'agissait en effet, dans cette circonstance, pour le corps diplomatique, que d'offrir ses hommages à Mme la duchesse de Montpensier, à une nouvelle princesse de la famille royale. Dans cette présentation, les difficultés ne pouvaient naître. Cela était si vrai, que les représentants des trois grandes puissances qui n'ont pas reconnu le gouvernement de la reine Isabelle n'ont pas cru devoir s'abstenir de se féliciter les nouveaux époux. M. de Kisseleff, chargé d'affaires de Russie, a vivement complimenté le duc de Montpensier sur son brillant voyage en Espagne, et ses paroles ont fait sensation dans le corps diplomatique. On a remarqué aussi les félicitations pleines de bon goût de M. de Dino et de Serra-Capriola. M. l'ambassadeur de Naples n'a pas voulu dans cette circonstance, montrer par une froide réserve qu'il gardait le souvenir des négociations de lord du comte Trapani avec les longtems [illegible] C'est de dignité spirituelle.

Ces détails, la physionomie générale du monde diplomatique, tout constate que le besoin, le maintien de la paix, sont toujours dans la pensée des gouvernements, et toutefois, on ne peut se cacher, il y a de l'étonnement, de l'inquiétude dans les esprits. Il faut chercher la principale cause de ces appréhensions dans le ressentiment singulier qu'éprouve le cabinet anglais au sujet du double mariage. On a peine à se persuader que les conditions générales de la paix européenne se soient pas changées, quand on voit que l'Angleterre s'obstiner à soutenir que l'Angleterre a reçu une offense. C'est aujourd'hui sa prétention. Faut-il encore répéter que le gouvernement français, dans toute cette affaire, n'a pu avoir d'autre intention que celle de défendre son droit sans blesser une alliée! Aujourd'hui, si les ressentiments de lord Palmerston, si les agressions ardentes de la presse anglaise, ne sauraient avoir la puissance de changer les sentiments et la politique du gouvernement français à l'égard de l'Angleterre. Au fond, la situation des deux pays est toujours la même, elle ne changerait que si l'Angleterre le voulait absolument. Maintenant lord Palmerston aura-t-il le triste pouvoir d'égarer son pays? Dans cette question est en grande partie l'intérêt et de l'avenir.

Si les affaires d'Espagne passionnaient réellement l'Angleterre, si elle croyait qu'elle a éprouvé un véritable dommage, l'irritation de lord Palmerston pourrait être contagieuse. Est-ce réellement la situation? Nous admettons volontiers, nous l'avons déjà dit, que dans le différend qui s'est élevé entre les deux cabinets de Londres et de Paris les whigs ne seront pas contredits, qu'ils seront même soutenus par les tories; mais il y a loin de cette échange de bons offices, dans une circonstance particulière, à cette unanimité nationale qui permet dans un pays libre les grandes résolutions, les revirements violents de politique. Il y a un siècle, les whigs et les tories décidaient jusqu'à un certain point, par leur seul ascendant, de la paix et de la guerre; aujourd'hui, ils sont en face d'une puissance nouvelle et considérable. L'Angleterre a ses classes moyennes. Par le travail, par la richesse qui en est la récompense, ces classes ont conquis une influence, une autorité, dont la vieille aristocratie doit tenir un grand compte. Pas plus en Angleterre qu'en France, il ne serait possible aujourd'hui de faire la guerre sans l'adhésion de ces classes, qui, dans les deux pays, représentent les intérêts les plus vitaux. Voilà la véritable sauvegarde de la paix européenne. Depuis plusieurs années, les griefs les plus sérieux n'ont pas manqué à l'Angleterre dans ses rapports avec les Etats-Unis, et plus d'une fois ses amis présentaient des éventualités de guerre devant lesquelles une aristocratie politique abandonnée à ses seuls instincts n'eut probablement pas reculé. C'est ici que s'est fait sentir la puissance de ces classes moyennes, maîtresses de tout le commerce, et, par une conséquence inévitable, de la politique extérieure. C'est surtout en considérant de leurs intérêts que le gouvernement anglais s'est appliqué à donner à ses démêlés avec le cabinet de Washington une solution pacifique. C'est ce qu'a Londres, dans la Cité, qu'a Manchester, à Liverpool, on a pu se [illegible] beaucoup du double mariage et des mécontentements de lord Palmerston! Le bon sens du peuple anglais est à la fois trop pénétrant et trop positif pour se laisser tromper sur la valeur des choses.

Nous sommes donc convaincus que lord Palmerston ne réussira point à élever ses griefs particuliers à la hauteur d'une question nationale; nous, d'un autre côté, nous ne croyons pas, comme quelques esprits en caressent l'espérance, à la chute prochaine du ministre anglais. Dans un an, il doit y avoir en Angleterre des élections qui trancheront souverainement la question de majorité entre les whigs et les tories. Aussi les rivaux sérieux de lord John Russell commencent-ils à se tenir à l'écart: ils attendront l'épreuve électorale. Jusqu'à ce que le parti whig, le cabinet whig n'a pas d'autres compétiteurs à craindre que lord Stanley, le duc de Richmond et lord G. Bentinck. Cette circonstance n'est pas très redoutable. Lord Palmerston a donc devant lui un avenir ministériel, sinon indéfini, du moins assez long, pour donner carrière à son activité tracassière et hostile, pour chercher, pour trouver des revanches. Jusqu'à présent, il paraît certain d'être attaqué à poitrine ouverte et d'avoir à [illegible] sa défense et à montrer à nu [illegible] bilité dans la question d'Espagne; ses amis disent qu'il n'a rien fait sans consulter lord Clarendon, qui fait autorité en Angleterre pour ce qui concerne l'Espagne, et qui saurait, dans ces dernières temps, arrêté l'intermédiaire entre lord Aberdeen et le cabinet whig. C'est surtout en vue du parlement que lord Palmerston semble avoir pédigé sa réponse à la note de M. Guizot du 3 octobre. On aurait [illegible] grande [illegible] cette réponse, dans laquelle il déclare n'a pas [illegible] d'une heure, en communiquant au nouvel ambassadeur exposé de faits et de dates [illegible] la question. Cette note [illegible] Palmerston a voulu pouvoir dégager sur le bureau de la chambre des communes, le ton en est acrimonieux. La réflexion n'a pas encore adouci l'humeur du ministre whig.

Comment, à quelle occasion cherchera-t-il à passer des paroles aux actes? Quand, il y a cinq mois, lord Palmerston revint aux affaires, il protesta qu'il avait la sincère intention de vivre en bonne intelligence avec la France; seulement il réservait deux questions dans lesquelles, à son avis, il ne pouvait éviter que l'influence anglaise fût en lutte avec la nôtre: c'étaient l'Espagne et la Grèce. C'étaient là les deux terrains sur lesquels, malgré tout son vœu pour l'entente cordiale, il se proposait d'isoler sa politique. Aujourd'hui que lord Palmerston se trouve battu en Espagne, on peut juger avec quels sentiments il doit reporter ses regards sur la Grèce, qui se maintient désormais vis-à-vis des obligations qu'elle a contractées exposant à son mauvais vouloir. C'est une situation grave qui s'ouvre pour le ministère Coletti et pour notre diplomatie à Athènes. Des dangers aussi faciles à prévoir ne sauraient échapper à notre gouvernement. Tout aujourd'hui doit tenir en éveil sa sollicitude, aiguillonner sa vigilance, sa fermeté, et non-seulement à l'égard de l'Angleterre, mais à l'égard de tout le monde. En ce moment, nous ne pouvons faire ni demander de concessions à personne.

La pensée de l'Europe à notre égard est pacifique, et lord Palmerston a pu s'en convaincre. Seulement, on le comprend sans peine, l'Europe observe avec curiosité comment nous saurons pratiquer une politique de réserve et d'isolement, comment nous saurons nous suffire à nous-mêmes. La question d'Espagne a trouvé les puissances résolues à garder une exacte neutralité, en dépit des ouvertures et des sollicitations de lord Palmerston: sur ce point, il y a un accord entre les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Saint-Pétersbourg. Le cabinet de Berlin est celui des trois qui a le plus enveloppé sa réponse de considérations et de commentaires sur le traité d'Utrecht et ses conséquences. Le langage du cabinet de Saint-Pétersbourg a été de beaucoup le plus net. Nous croyons pouvoir parler de nos relations intimes avec le gouvernement de l'empereur Nicolas sans nous laisser dans des théories à perte de vue sur l'avenir et les avantages de l'alliance russe. Parmi les nations de l'Europe, la France n'est pas une pervenue qui n'a se prire à la tête de personne. Toutefois nous reconnaîtrons volontiers que nos relations avec le gouvernement russe se sont améliorées. Un traité de commerce et de navigation vient d'être conclu entre la France et la Russie; les ratifications en ont été échangées, il y a quelques jours, entre M. Guizot et M. de Kisseleff. On a pu remarquer qu'à ce sujet, pour la première fois depuis 1830, l'empereur de Russie avait décoré d'un de ses ordres un de nos grands fonctionnaires, un ambassadeur de France. Il le baron de Barante a reçu le grand cordon de Saint-Alexandre Newski, et le roi a donné à M. de Kisseleff la plaque de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Nous ne parlerions pas de ces distinctions, si, dans cette circonstance, elles n'avaient un sens politique en indiquant certaines dispositions de bienveillance et de courtoisie entre les deux gouvernements. Nous aurions eu surpris à signaler d'autres symptômes de rapprochement entre les deux cours. On se rappelle qu'il y a quelques mois, le grand-duc Constantin a visité l'Algérie, où il a été reçu par M. le duc d'Aumale avec la plus aimable cordialité. En souvenir de l'accueil dont il a été l'objet dans l'Afrique française, le grand-duc Constantin a envoyé à M. le duc d'Aumale une riche et nombreuse collection d'armes circassiennes; c'est un cadeau tout-à-fait oriental.

Il ne faut pas s'étonner qu'on ait cru reconnaître l'influence de l'Autriche dans le mariage du duc de Bordeaux avec la princesse Marie-Thérèse-Beatrice de Modène, sœur aînée du prétendu régnant. Comment croire qu'une pareille union ait été conclue en dehors des inspirations du cabinet de Vienne? Cependant M. de Metternich a cru devoir se plaindre tout haut de n'avoir aucune de propos qui fût tard: c'est seulement cinq jours avant la signature du mariage que la cour de Modène aurait fait à ce sujet une communication officielle à l'empereur d'Autriche; tel est du moins le langage qui paraît avoir été tenu à notre ambassadeur. Il faut d'ailleurs beaucoup rabattre des magnificences de la dot si pompeusement annoncées. La princesse Thérèse n'apporte réellement au duc de Bordeaux que trois millions. Quant à l'importance politique que l'esprit de parti s'est efforcé d'attacher à ce mariage, nous ne dirons qu'un mot. En Europe, il n'y a qu'un rôle, et des plus petits, qui ait refusé de reconnaître la monarchie de 1830: c'est la seulement que le duc de Bordeaux a pu trouver une alliance. Une traction tout légitimiste ne se flattait-elle pas, il y a quelques années de voir l'empereur de Russie donner sa fille au prétendant? Il y a loin de pareilles espérances au résultat dont le parti légitimiste affecte de triompher aujourd'hui.

Des dispenses étaient nécessaires à la princesse Thérèse et au duc de Bordeaux, qui est son cousin par la comtesse d'Artois. Le pape ne pouvait les refuser, mais il a voulu que, dans cette affaire, rien n'eût un caractère politique. Ordinairement, dans les dispenses destinées à des princes, il est dit qu'elles sont accordées *pour des motifs de bien public*: le pape a fait substituer à cette formule ces mots: "Pour des convenances de famille." Ces dispenses ne sont pas délivrées au duc de Bordeaux, mais à Henri de Bourbon, comte de Chambord. On voit par cela que Pie IX a voulu ménager à toutes les convenances à l'égard du gouvernement français. On assure que, si le duc de Modène eut écouté son penchant, il n'eût pas suivi avec tant de zèle la politique de son père; mais il a cédé à l'influence de son oncle l'archiduc Maximilien, et le jeune prince est désormais allié à la famille de deux prétendants. C'est l'archiduc Maximilien, connu par son esprit d'hostilité envers la France, qui paraît avoir arrêté à Vienne le mariage du duc de Bordeaux, de concert avec Madame de Montbel. L'affaire a été conduite avec une grande rapidité: le contrat a été signé le 3 novembre; le 3, le mariage a été déclaré; le 5 M. de Lévis a fait à la cour de Modène la demande officielle, et le lendemain de la célébrée; le 7, le mariage a eu lieu par procuration, et le 11, la princesse Thérèse devait se rendre à Venise pour la cérémonie religieuse. Dans le contrat de mariage, la nouvelle comtesse de Chambord renonce expressément aux principautés de Carrara et de Massa, réversibles aux archiduchesses de Modène, dans le cas d'extinction de la branche masculine. S'il fait en croire quelques lettres d'Italie, la nouvelle comtesse de Chambord aurait plus de distinction d'esprit que de beauté. C'est à Venise que doit vivre momentanément la princesse, et le jeune prince vient de la rejoindre. Dans le contrat de mariage, la nouvelle comtesse de Chambord renonce expressément aux principautés de Carrara et de Massa, réversibles aux archiduchesses de Modène, dans le cas d'extinction de la branche masculine. S'il faut